

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : Mmes Cécile BRAIDA, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO, Patrick PILARSKI.

Excusés : Marylène SERRAT, Fabrice RENCUREL, Hélène LUCZYSZYN.
Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour la convention d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques ainsi que l'avenant au bail de la Forezienne puis donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Plan local d'urbanisme

Report au prochain conseil

2. Carte des aléas

Cette étude a pour but d'analyser les conditions géologiques et géotechniques pour la réalisation d'un lotissement de 9 lots dans sa globalité, au Becha, et d'en étudier la faisabilité en particulier, la recherche de l'horizon porteur et d'éventuelles poches d'argiles plastiques. Cette recherche devra porter également dans les secteurs amont du projet dans lesquels des venues d'eau saturent les terrains et peuvent évoluer en coulées boueuses et l'adaptation des constructions (fondations notamment) à la nature du sol.

Après avoir diagnostiqué l'état d'équilibre actuel du versant ainsi que la Zone d'Influence Géographique des travaux selon la définition de la norme NF P94500, sera notamment établi par le bureau d'études :

- l'évaluation des travaux de stabilisation du site jugés nécessaires,
- l'adaptation des constructions à la nature du sol
- la gestion des eaux souterraines et/ou de surface nécessaires, en tenant compte de la capacité hydraulique des terrains et du risque d'érosion et d'affouillement.

Le bureau d'études devra établir notamment :

- le réseau de drainage à réaliser : nature, profondeur ... ;
- l'identification des aléas restants éventuellement à la fin de la mission.

Monsieur le Maire indique que lors du conseil du 30 octobre dernier celui-ci avait reporté la décision dans l'attente de devis.

Monsieur le Maire présente le devis d'Alpes Géo Conseil qui s'élève à 5 400,59 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer le devis.

3. Indemnité d'Administration et de Technicité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de recours émis par la Préfecture de l'Isère concernant la périodicité de versement de l'Indemnité d'administration et de technicité.

En effet la délibération du 10 juillet 2014 prévoit un versement semestriel au lieu d'un versement mensuel.

Le bureau de conseil et de contrôle de la légalité demande au conseil municipal de modifier le rythme de

versement à compter de 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement.

4. Avenant chaufferie lot 4

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à des modifications techniques sur le lot 4 serrurerie-métallerie du marché de la chaufferie il y a lieu d'effectuer un avenant sans incidences financières afin de bénéficier de la garantie.

Les modifications portent sur la trappe coulissante du silo dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières :

- L'alinéa 8 est modifié car le système de manœuvre de la trappe au lieu d'être manuel est remplacé par un moteur électrique avec commande à clef et déverrouillage manuel facilement accessible.
- L'alinéa 9 est supprimé. « Condamnation par cadenas sur platines métalliques pré-percées, fixées sur ouvrant et sur mur de façade ».
- Dans l'alinéa 10 il est rajouté au système de dégivrage en sous-façade par câble chauffant flexible un dispositif de coupure de l'alimentation électrique du cordon chauffant lorsque la trappe quitte sa position fermée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer l'avenant sans incidence financière pour le lot 4 serrurerie – métallerie concernant le marché de la chaufferie

5. Décision modificative du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative du budget de la chaufferie.

Le lot 6 de l'entreprise Glenat comprenait des extincteurs pour un montant de 1 288 €. D'un commun accord il a été décidé l'achat par la commune de ces extincteurs. C'est pourquoi une décision modificative du budget est nécessaire puisque aucun crédit budgétaire n'est prévu au compte des dépenses concerné.

Fonctionnement

Dépense : Compte 60612 Énergie Électricité : - 402€

Compte 023 Virement à l'investissement : + 402 €

Investissement

Dépense : Compte 21568 Autres matériels et outillages : + 402 €

Compte 021 Virement section fonctionnement : + 402 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité cette décision modificative du budget de la chaufferie.

6. Convention d'assistance technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil général de l'Isère a mis en place une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques. La contribution financière de la commune est basée sur la population DGF 2013 de la commune avec une TVA à 20%. Le seuil de mise en recouvrement étant maintenu à 500 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer.

7. Bail local de la scie avec la Forezienne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 juillet 2014 qui l'autorisait à signer le bail avec la Forezienne d'août à novembre 2014 pour un local à La Scie, celui de l'ancienne épicerie d'environ 72 m².

Une demande de prolongation de bail jusqu'au 28 février 2015 a été formulée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accède à la demande de la Forezienne et décide de prolonger le bail jusqu'au 28 février 2015. Le loyer sera de 500 € mensuel et la caution de 1000 € du premier bail ne sera pas restituée et servira de caution pour la prolongation.

DIVERS

Séance levée à 20h00

Prochain conseil : 19 décembre 18h00